

CALCULER LA MAJORIZATION DE RENTE EN CAS DE FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA284	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	697,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 08/06/2023 au 08/06/2023

OBJECTIFS

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.
- Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants étudient les règles d'indemnisation des victimes et des ayants droit selon les règles applicables en accident du travail et selon les règles spécifiques en FIE. Ils apprennent à calculer et

récupérer la majoration de rente à partir de cas concrets.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Indemnisation AT hors faute inexcusable de l'employeur
- 1. Indemnisation de la victime
- 2. Indemnisation des ayants droits
- B. Indemnisation AT au titre de la faute inexcusable de l'employeur
- 1. Indemnisation de la victime
- 2. Indemnisation des ayants droits
- C. Étude de modalités de récupération de la majoration de rente par la Sécurité Sociale
- 1. Paiement par la sécurité sociale
- 2. Modalités de récupération de la majoration de rente

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques corporels non automobiles

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Connaître l'environnement juridique de la FIE, minimum de connaissance des règles d'indemnisation en accident du travail des victimes et des ayants droit.

AA121 - AA103

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

697,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 07/02/2026 à 15:07